

DELIBERA ID: 064-216404178-20230628-2023_31-DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 23

Présents: 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation 20/06/2023

Date d'affichage 20/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne

Procuration(s):

M. CHABROUT Guy donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s)

M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 31

Objet : Evolution du périmètre territorial du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) autonomie de la plaine de Nay

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° 2023-16 du 12 Avril 2023 du Comité Syndical, il a été décidé d'accepter la demande de la commune d'ARBEOST d'intégrer le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay.

Désormais, conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du SIVOM doit se prononcer sur l'admission de la commune d'ARBEOST.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur l'adhésion au SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay de la commune d'ARBEOST.

CECI ETANT EXPOSE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 064-216404178-20230628-2023_31-DE

APPROUVE conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion au SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay de la commune d'ARBEOST.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à NAY Le Maire, Signé BB Bruno BOURDAA